



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE, D'INTERNET ET DES RESEAUX POUR LES ELEVES DE L'INSTITUTION STE JEANNE D'ARC VITRE

PREAMBULE

La présente Charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques que l'établissement est susceptible de mettre à disposition de l'élève dans le cadre de sa mission d'enseignement.

L'équipe pédagogique de l'établissement est attentive à protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation d'internet et des réseaux numériques. Les activités informatiques sont adaptées aux situations d'apprentissage, et les élèves sont informés de l'existence et du contenu de cette charte dans le cadre du Livret Personnel de Compétences.

L'objectif de la Charte est d'instaurer la confiance dans l'utilisation de l'informatique, d'internet et des réseaux dans l'établissement et de préserver l'intégrité et le bon fonctionnement de ce système, dans le respect des droits et des libertés de chacun.

ARTICLE 1 : Description des services

L'établissement peut, pour des objectifs éducatifs et culturels et dans la limite de ses capacités techniques, proposer à l'utilisateur un service constitué de certains des éléments suivants:

- Utilisation ou prêt d'ordinateurs, de périphériques, de logiciels et de cédéroms
- Accès au réseau intranet et à une zone personnelle de sauvegarde de fichiers sur le serveur
- Consultation d'informations pédagogiques et éducatives
- Suivi pédagogique à distance par messagerie, ou par espace de travail collaboratif
- Accès à Internet
- Messagerie électronique, espace de travail collaboratif et espace de stockage en ligne liés aux services Office 365
- Visioconférence (Outil Teams)

Cette liste n'est ni exhaustive ni figée et peut se voir adjoindre ou retirer des éléments en fonction des possibilités techniques du moment et/ou des buts pédagogiques poursuivis par l'établissement.

ARTICLE 2 : Conditions d'accès au service

L'établissement ne peut accorder un accès au service au bénéfice de l'utilisateur que sous réserve de l'acceptation de la présente Charte.

Dans le cas où l'utilisateur est mineur :

L'acceptation de la Charte nécessite l'accord express du ou des parents ou de toute personne détenant l'autorité légale.

L'accès à Internet en dehors d'une utilisation pédagogique effectuée strictement sous le contrôle d'un enseignant de l'établissement ou d'un adulte mandaté, ainsi que l'attribution d'une adresse électronique nécessitent des autorisations écrites spécifiques supplémentaires de cette ou de ces mêmes personnes.

L'établissement décide, en fonction de ses objectifs pédagogiques et de ses capacités techniques, des éléments constituant le service qu'il accorde à l'utilisateur. A tout moment, l'établissement peut décider d'étendre ou de restreindre ce service en tenant compte:

- Des besoins et de la situation de l'utilisateur; des priorités pédagogiques et de l'intérêt de l'ensemble des utilisateurs
- Des moyens matériels, techniques et humains disponibles

Le droit d'accès de l'utilisateur au service est personnel, inaccessible et temporaire. Il est soumis aux restrictions et conditions décrites aux articles 3 et 4. Il disparaît dès que son titulaire n'est plus pris en charge par l'établissement et, éventuellement, dans le cas des sanctions prévues à l'article 5.

Pour certains éléments du service, cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de leur conservation et de l'utilisation qui peut en être faite.

Si une infraction est relevée, la sanction sera appliquée à la personne désignée par l'identifiant de connexion.

ARTICLE 3 : Rôle et responsabilités de l'établissement

3-1 Disponibilité et fiabilité du service:

L'établissement s'efforce de maintenir le service accessible de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'établissement peut interrompre l'accès, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, sans qu'il puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers.

L'établissement ne garantit pas que le service soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur. L'établissement ne garantit pas les résultats obtenus à l'aide du service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

3-2 Messagerie électronique et outils Microsoft Office 365 :

L'établissement met à disposition de l'élève et de sa famille, durant toute la scolarisation de l'élève à l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, les outils Microsoft Office 365 Education, comprenant les outils de la suite bureautique (Word, Excel, PowerPoint), un espace de travail collaboratif (Teams), une adresse de messagerie de la forme initialeprenom.nom@jeanne-darc-vitre.fr ainsi qu'un espace de stockage en ligne.

L'adresse de messagerie électronique ainsi que l'espace de travail collaboratif, fournis par l'établissement dans le cadre de la charte spécifique remise en début d'année, et dont les codes d'accès sont remis aux responsables légaux de l'élève, sont destinés à être exclusivement utilisés dans le cadre de l'activité pédagogique de l'établissement. Tout autre usage est prohibé. L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement prévu par la charte spécifique pour ces outils en ligne, et l'établissement ne pourra, de ce fait, être tenu responsable du contenu des messages échangés ou de l'usage de l'espace de stockage en ligne proposé par ces services.

3-3 Filtrage des sites Internet :

Un accès à Internet est attribué aux utilisateurs afin de permettre la consultation des sites au nom de l'établissement.

L'établissement met en œuvre des systèmes de filtrage afin d'interdire l'accès à certains sites Internet dont le contenu lui semble illicite, en contradiction ou sans rapport avec ses objectifs éducatifs, ou requiert l'âge de la majorité.

Afin de maximiser la sécurité du système d'information, les flux de données protégés par le protocole https peuvent si besoin, être déchiffrés, analysés, et rechiffrés avant d'être remis au destinataire au sein de l'établissement.

3-4 Contrôles techniques :

L'établissement dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation du service sur toute partie qui en dépend : consultation de la mémoire cache, de l'historique des connexions, supervision des logs, analyse des disques durs, contrôle des flux, installation de limites d'accès, utilisation d'un pare-feu. L'établissement garantit l'utilisateur que seuls ces moyens de contrôle peuvent être mis en œuvre dans un strict respect de la confidentialité et de la vie privée. Ces contrôles techniques sont justifiés, soit par le souci de protection des élèves et notamment des mineurs, soit par le souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques, soit par un souci de vérification que l'utilisation du service reste conforme aux objectifs éducatifs et culturels de l'établissement.

ARTICLE 4 : Engagements de l'utilisateur

4-1 Respect de la législation :

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans le cadre ci-dessous, et notamment à n'utiliser le service que:

Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique
Dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire, etc.

Et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'une infraction et ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Dans le but de sensibiliser l'utilisateur à l'existence et au respect de la législation et de renforcer la prévention d'actes illicites, il est rappelé ici que sont notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- *L'atteinte à la vie privée d'autrui*
- *La diffamation et l'injure;*
- *La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur*
- *L'incitation à la consommation de substances interdites*
- *La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence*
- *L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité; la négation de crimes contre l'humanité*
- *La contrefaçon de marque*
- *La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple, interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle*
- *Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle*

4-2 Préservation de l'intégrité du service :

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du service. Il assure, à son niveau, la sécurité du service et s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement. Il s'engage notamment à :

- Prendre soin du matériel mis à sa disposition et signaler en début d'utilisation toute détérioration, manquement ou dysfonctionnement.
- Ne pas modifier les connexions des périphériques en place sur les systèmes mis à sa disposition
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- Ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources
- Ne pas introduire des programmes virus
- Ne pas modifier les configurations des matériels du l'établissement auxquels le service lui donne accès, ne pas connecter ou déconnecter de matériels sans autorisation (clé, disques dur, par exemple ...), installer ou désinstaller de logiciel sur ces matériels
- Ne jamais quitter un ordinateur en laissant une session sur le réseau ouverte
- Ne pas divulguer ses codes d'accès (identifiant et mot de passe) et ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur ni masquer sa propre identité
- Ne pas altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
- Informer immédiatement l'établissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels ainsi que toute anomalie concernant le fonctionnement de matériels et/ou logiciels

4-3 Bon usage :

L'utilisateur s'engage à :

- S'assurer de la conservation de son travail en suivant les consignes qui lui sont données
- Effectuer une utilisation rationnelle et loyale du service et notamment du réseau, de la messagerie et des ressources informatiques afin d'en éviter la saturation ou le détournement à des fins personnelles
- Ne pas soustraire des contenus au regard du responsable
- Ne pas utiliser de listes d'adresses de messagerie, de listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif
- Ne pas faire, à l'occasion du service, de la publicité sur des produits ou services du commerce
- Ne pas porter de manière générale préjudice à l'établissement
- Respecter l'ensemble des règles liées aux outils numériques mis à sa disposition par l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, à tout moment, au sein de l'établissement, ou, via les outils en ligne en situation de travail distanciel.

4-4 Contrôles :

L'utilisateur et ses représentants légaux acceptent que l'établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation du service.

L'utilisateur accepte un contrôle de l'outil de messagerie ou de travail collaboratif mis à sa disposition par l'établissement, qui pourra porter sur le contenu des messages, sur des indications générales de fréquence, de volume, de taille des messages, du format des pièces jointes.

Des informations techniques pourront être transmises à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

ARTICLE 5 : Sanctions

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la présente Charte pourra donner lieu à la suspension de l'accès au service et à des sanctions disciplinaires conformément aux dispositions du règlement intérieur, indépendamment d'éventuelles sanctions pénales.

ARTICLE 6 : Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par l'intermédiaire des formulaires de collecte font l'objet d'un traitement informatique destiné aux besoins administratifs relatifs à la scolarité de l'élève. L'établissement s'engage dans ce cadre à n'utiliser ces données à caractère personnel que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Les destinataires des données sont les services secrétariat et vie scolaire de l'établissement, ainsi que les services du rectorat et ceux de l'Enseignement Catholique.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », et au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si celui-ci souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il s'adressera auprès du directeur de l'établissement.



CHARTRE D'UTILISATION MICROSOFT OFFICE 365 EDUCATION DES OUTILS DE LA SUITE ET DE LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE DES ELEVES DE L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC VITRE

Madame, Monsieur,

L'Institution Sainte Jeanne d'Arc propose à tous les élèves, durant leur scolarisation au sein de l'établissement, de bénéficier, d'une part des outils bureautiques de la suite Microsoft Office 365 Education (Word, Excel, PowerPoint), et d'autre part, d'une messagerie électronique, sous la forme initialeprenom.nom@jeanne-darc-vitre.fr, d'un espace de communication et de travail collaboratif (TEAMS) ainsi que d'un espace de stockage en ligne attaché à cette adresse de messagerie. Les élèves pourront utiliser l'ensemble de ces outils dans un cadre pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication dans le respect des principes de neutralité politique, religieuse et commerciale de l'Education Nationale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle. L'ouverture de l'ensemble de ces services est souhaitée par l'équipe enseignante afin de faciliter l'acquisition des objectifs technologiques du collège.

Cet espace de travail collaboratif, cette messagerie et cet espace de stockage en ligne sont personnels et sont destinés à être exclusivement utilisés dans le cadre de l'activité pédagogique de l'établissement durant toute la durée de la scolarisation de votre enfant au sein de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc.

Afin que l'Institution puisse procéder à la création de cette boîte aux lettres et à l'ouverture de ce service, il est indispensable de prendre connaissance de cette charte et de la signer numériquement dans le dossier Eleve d'inscription ou réinscription Ecoledirecte.

En début d'année scolaire, les nouveaux élèves recevront les identifiants, mot de passe et procédure pour qu'il puisse se connecter à son espace personnel, et que vous puissiez, à tout moment, consulter le contenu de cet espace collaboratif, de cette messagerie et de cet espace de stockage, et au besoin, installer gratuitement et en toute légalité, sur votre ordinateur personnel, les outils bureautiques de la suite Microsoft Office 365 Education, outils dont la licence sera valable durant toute la durée de scolarisation de votre enfant au sein de l'Institution.

Article 1 : Description du service

L'établissement met à disposition des élèves :

- Les outils bureautiques de la suite Microsoft Office 365 (Word, Excel, PowerPoint)
- Un espace de travail collaboratif TEAMS et une messagerie électronique, accessibles à partir de tout ordinateur connecté à internet et destinés à être utilisés dans un cadre pédagogique. L'adresse de messagerie proposée est de la forme initialeprenom.nom@jeanne-darc-vitre.fr
- Un espace de stockage en ligne

Article 2 : Conditions d'accès au service

L'établissement ne peut accorder un accès au service au bénéfice de l'utilisateur que sous réserve de l'acceptation de la présente charte. L'accès à ces services est personnel, incessible et temporaire. Il est proposé à l'élève durant toute sa scolarité au sein de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc et disparaît dès que son titulaire n'est plus pris en charge par l'établissement et, éventuellement, dans le cas de sanctions prévues à l'article 5.

Les identifiants et mot de passe permettant l'accès au service sont remis aux responsables légaux de l'élève à chaque début d'année scolaire après acceptation explicite et signée de la présente charte.

Article 3 : Rôle et responsabilité de l'établissement

L'établissement s'efforce de maintenir le service accessible, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Le service peut être interrompu pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, sans que l'établissement ne puisse être tenu responsable des conséquences de ces interruptions.

Les outils bureautiques, l'espace de travail collaboratif TEAMS, l'adresse de messagerie délivrée et l'espace de stockage proposé, sont destinés à être exclusivement utilisés dans le cadre des activités pédagogiques de l'établissement. Tout autre usage est prohibé. L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement

Article 4 : Engagement de l'utilisateur

En acceptant la charte, l'utilisateur s'engage à :

- Ne pas transmettre ses codes d'accès au service
- Utiliser ce service exclusivement dans le cadre des activités pédagogiques proposées au sein de l'établissement
- Ne pas utiliser l'espace de travail collaboratif TEAMS pour un objectif autre que pédagogique ou éducatif
- Ne pas tenter d'utiliser les outils de visioconférence sans la présence du professeur ayant initié la réunion
- Ne pas utiliser de listes d'adresses ou de diffusion pour un objectif autre que pédagogique ou éducatif
- Ne pas se faire adresser et ne pas diffuser des informations ou des documents à caractère raciste, extrémiste, pornographique ou pouvant porter atteinte au respect de la personne humaine
- Signaler à la personne responsable tout contenu contraire à la charte
- Prendre toute mesure utile pour sauvegarder ses données personnelles sur un support externe
- Désinstaller les outils bureautiques éventuellement installés sur son ordinateur personnel, une fois la fin de la scolarisation de l'élève au sein de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc.

Article 5 : Sanctions

Le non-respect de règles établies ou rappelées par la présente charte pourra donner lieu à la suspension de l'accès au service et à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur, indépendamment d'éventuelles sanctions pénales.